

# ACTU SANTE TRAVAIL

**N° 21, novembre 2017**

## **Sommaire :**

<b>Extraits du journal officiel de la République française</b>	<b>2</b>
<b>Extraits du journal officiel de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>CISME</b>	<b>3</b>
<b>Jurisprudence</b>	<b>3</b>
<b>Conseil d'Etat</b>	<b>4</b>
<b>Recommandation CNAMTS</b>	<b>5</b>
<b>Sénat</b>	<b>5</b>
<b>Les questions juridiques de l'ISTNF</b>	<b>5</b>
<b>Les brèves</b>	<b>6</b>
<b>Rapports et études</b>	<b>9</b>
<b>Sur le web</b>	<b>10</b>
<b>La boîte à outils</b>	<b>11</b>
<b>Les chiffres en plus</b>	<b>12</b>
<b>Dernières mises à jour de la base Fiches toxicologiques INRS</b>	<b>13</b>
<b>Congrès, colloques, évènements</b>	<b>13</b>
<b>I ou O ?</b>	<b>14</b>

## Extraits du journal officiel de la République française

### 06/10/2017

- [Arrêté du 2 octobre 2017](#) définissant les modalités de déclaration des cas d'intoxication humaines aux organismes chargés de la toxicovigilance.

### 10/10/2017

- [Arrêté du 3 octobre 2017](#) modifiant l'arrêté du 22 février 1990 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants.

### 15/10/2017

- [Arrêté du 29 septembre 2017](#) portant homologation de la décision n° 2017-DC-0591 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 juin 2017 fixant les règles techniques minimales de conception auxquelles doivent répondre les locaux dans lesquels sont utilisés des appareils électriques émettant des rayonnements X.
- [Décret n° 2017-1473 du 13 octobre 2017](#) relatif à la protection des jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans embarqués à bord des navires.

### 21/10/2017

- [Arrêté du 16 octobre 2017](#) fixant le modèle d'avis d'aptitude, d'avis d'inaptitude, d'attestation de suivi individuel de l'état de santé et de proposition de mesures d'aménagement de poste.

### 22/10/2017

- [Arrêté du 18 octobre 2017](#) abrogeant l'arrêté du 20 juin 2013 fixant le modèle de fiche d'aptitude.

## Extraits du journal officiel de l'Union européenne

### 13/10/2017

- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 89/686/CEE du Conseil](#) concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux **équipements de protection individuelle**.

### 24/10/2017

- [Position \(UE\) n° 5/2017 du Conseil](#) en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision-cadre 2004/757/JAI du Conseil afin d'inclure de **nouvelles substances psychoactives dans la définition du terme « drogue »** et abrogeant la décision 2005/387/JAI du Conseil Adoptée par le Conseil le 25 septembre 2017.
- [Exposé des motifs du Conseil](#) : position (UE) n° 5/2017 du Conseil en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision-cadre 2004/757/JAI du Conseil afin d'inclure les nouvelles substances psychoactives dans la définition du terme « drogue » et abrogeant la décision 2005/387/JAI du Conseil.

### 26/10/2017

- [Rectificatif à la communication de la Commission](#) dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux **équipements de protection individuelle** (JO C 344 du 13.10.2017).

### 27/10/2017

- [Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2015](#) sur le projet de décision d'exécution de la Commission XXX accordant une autorisation d'utilisations du bis(2-ethylhexhyl) phthalate (DEHP) en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (D041427 – 2015/2962(RSP)).

## 28/10/2017

- [Rectificatif au règlement \(UE\) n° 528/2012](#) du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des **produits biocides** (JO L 167 du 27.6.2012).

## 31/10/2017

- [Directive déléguée \(UE\) 2017/1975 de la commission du 7 août 2017](#) modifiant, aux fins de son adaptation au progrès scientifique et technique, l'annexe III de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une exemption relative **au cadmium dans les diodes électroluminescentes (DEL)** destinées à être utilisées dans les systèmes d'affichage.

## 01/11/2017

- [Rectificatif à la directive déléguée \(UE\) 2017/1975 de la Commission du 7 août 2017](#) modifiant, aux fins de son adaptation au progrès scientifique et technique, l'annexe III de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une exemption relative au **cadmium dans les diodes électroluminescentes (DEL)** destinées à être utilisées dans les systèmes d'affichage (JO L 281 du 31.10.2017).

## CISME

« **Comprendre la cotisation** » : Dans la continuité des outils précédemment partagés, le Cisme diffuse et met à disposition un nouveau Motion Design à l'intention des adhérents SSTI. Titré "comprendre la cotisation", il articule fonctionnement, financement et gouvernance des SSTI. (Cette vidéo est disponible également sur le [site web de STL Limousin](#) dans les rubriques « Comment adhérer des SSTI sauf AMCO-BTP).

- [Voir la vidéo](#)

**Le Cisme change de nom** : Organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises, le Cisme a voté lundi 16 octobre en Assemblée Générale Extraordinaire son nouveau nom à une très forte majorité : **Présanse**. Cette nouvelle dénomination officielle sera effective à partir du 1er janvier 2018.

- *Extrait du communiqué de presse* : [...] Ces lettres qui composent cette dénomination proviennent de plusieurs mots qui caractérisent l'activité des SSTI : **Pré**vention, **santé**, **s**ervices, **e**ntreprises. L'objectif de ce changement est de faciliter l'identification du 1er réseau d'acteurs de la prévention en entreprises [...] comme une voix utile et importante au service de la santé au travail. Il permettra en outre de clarifier la finalité de ses interventions aux côtés des employeurs et des salariés et de renforcer leur cohérence partout en France. Pour compléter cette nouvelle identité, Présanse adopte la signature "prévention et santé au travail". Claire, explicite et faisant directement référence aux activités des membres du réseau, elle souligne les missions des SSTI telles que renforcées par la loi de "modernisation de la médecine du travail".]

## urisprudence

**L'employeur doit rechercher un reclassement** : Un employeur justifie de licencier un salarié déclaré inapte, sans rechercher de reclassement, en s'appuyant sur un courrier du médecin du travail précisant que l'état de santé du salarié ne permettait pas son reclassement. Pour les juges cette impossibilité ne dispensait pas l'employeur d'effectuer des recherches et sa condamnation pour licenciement sans cause réelle et sérieuse est confirmée. Cette jurisprudence devrait évoluer au regard de la dispense de recherche créée par la loi Travail de 2016 pour de telles situations. *Prévention BTP, le 06/10/2017.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n°16-17362](#) du 06/07/2017

**Inaptitude - Les dernières décisions sur l'obligation de reclassement :** Une série d'arrêts récents illustrent l'étendue de l'obligation de reclassement du salarié déclaré inapte. Comment s'articulent ces solutions avec le nouveau périmètre de reclassement défini par l'ordonnance Travail n° 2017-1387 du 22/09/2017 ? *Les Editions Législatives, le 17/10/2017.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 16-19998](#) du 27/09/2017
- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 15-28605](#) du 27/09/2017
- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 16-17502](#) du 27/09/2017
- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 16-14544](#) du 06/10/2017

**Un certificat médical ne suffit pas pour attester d'un lien entre la dégradation de l'état de santé du salarié et le manquement de l'employeur à son obligation de sécurité de résultat :** ISTNF, le 16/10/2017.

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 16-15035](#) du 20/09/2017

**Employeurs, respectez les préconisations du médecin du travail !** Par un arrêt du 27 septembre 2017 (n°15-28605), la Cour de Cassation rappelle une nouvelle fois que si l'employeur s'abstient d'appliquer les préconisations du médecin du travail du salarié, il manque à son obligation de sécurité et peut être condamné à verser des dommages et intérêts au salarié. *Juritravail le 11/10/2017.*

- [Lire l'article](#)
- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 15-28605](#) du 27/09/2017

**La réparation du préjudice moral lié à une exposition à l'amiante ne peut intervenir que dans le cadre du préjudice d'anxiété :** Le préjudice moral résultant pour un salarié du risque de développer une maladie induite par son exposition à l'amiante est constitué par le seul préjudice d'anxiété dont l'indemnisation, qui n'est ouverte qu'au salarié qui a travaillé dans l'un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi n° 98-1194 du 23/12/1998 et figurant sur une liste établie par arrêté ministériel pendant une période où y étaient fabriqués ou traités l'amiante ou des matériaux contenant de l'amiante, répare l'ensemble des troubles psychologiques résultant de la connaissance d'un tel risque. En conséquence, les salariés n'ayant pas travaillé dans l'un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi n° 98-1194 du 23/12/1998, ne pouvaient prétendre à l'indemnisation d'un préjudice moral au titre de l'exposition à l'amiante, y compris sur le fondement d'un manquement de l'employeur à son obligation de sécurité. *Liaisons Sociales - 10/10/2017.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale du n° 16-15130](#) au n° 16-15136 du 21/09/2017

**Heurt par un engin de chantier :** Un salarié, heurté par un engin de terrassement non pourvu des dispositifs de sécurité suffisants, peut rechercher la responsabilité civile de son employeur. En revanche, le gérant arrivé dans l'entreprise postérieurement à l'accident ne peut pas engager la responsabilité pénale de l'entreprise - *Fiche OPPBTP Octobre 2017.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Criminelle n° 16-83415](#) du 11/07/2017

## Conseil d'Etat

**Le Conseil d'Etat valide les plaintes déposées par les employeurs devant le Conseil départemental de l'ordre à l'encontre des médecins du travail**

- [Lire la décision du Conseil d'Etat n° 403576](#) du 11/10/2017
- [Lire le communiqué](#) du Conseil d'Etat
- [Lire l'analyse](#) de l'équipe juridique de l'ISTNF du 20/10/2017

## Recommandation CNAMTS

[R 493](#) : version actualisée de la recommandation « **cafés, Hôtels, Restaurants et autres activités : Socle de prévention en restauration** » juillet 2017.

[R 497](#) : **Prévention des risques liés au nettoyage des textiles et principe de substitution du perchloroéthylène.** Cette recommandation a pour objet de préconiser des mesures de prévention à mettre en œuvre selon les technologies de nettoyage. Elle ne présente pas une liste exhaustive des risques auxquels sont exposés les salariés relevant des activités concernées ni des mesures de prévention associées. Cette recommandation s'appuie sur des solutions techniques, testées et mises en œuvre, selon l'état actuel de l'art.

## Sénat

**Surfaces minimales d'un espace de travail :**

- [Lire la Question n°00683 du 27/07/2017 / Réponse du Ministère du Travail du 05/10/2017](#)

## Les questions juridiques de l'ISTNF

**En cas d'inaptitude médicale constatée chez un salarié travaillant chez un particulier employeur, l'étude de poste et des conditions de travail est-elle obligatoire ?** L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article](#) du 13/10/2017.

**En cas d'inaptitude médicale constatée chez un salarié travaillant chez un particulier employeur, la recherche de solutions de reclassement est-elle obligatoire ?** L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article](#) du 20/10/2017.

**[Avant le 1er janvier 2017] En l'absence de recours « officiel » devant l'inspection du travail contre l'avis du médecin du travail, celui-ci s'impose devant la juridiction.** L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article](#) du 06/10/2017

### **Prévention de l'effet de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels : ce qui va changer !**

Avec la réforme du Code du travail, seulement 6 facteurs de risque professionnels au lieu de 10 précédemment, ouvriront des droits via le compte professionnel de prévention (nouvelle terminologie pour le compte personnel de prévention de la pénibilité), afin de partir plus tôt à la retraite, réduire le temps de travail ou réaliser une formation professionnelle. Atousanté fait le point sur ce sujet. *Atousanté le 02/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Le suivi médical des intermittents :** D'une manière générale, la loi impose plusieurs obligations à l'employeur en matière de suivi médical de ses salariés. Notamment la VIP qui remplace depuis le 1er janvier 2017 la visite médicale d'embauche. Mais comment cela fonctionne-t-il dans le cas d'un artiste ou d'un technicien intermittent qui a par définition plusieurs employeurs ? Employeurs du spectacle, quelles sont vos obligations en termes de suivi médical des intermittents embauchés ? *Orféo, le 03/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

### **Entre stress et troubles musculaires, les conditions de travail chez Amazon :**

Chercher, scanner et emballer sans répit. Derrière les 500 CDI promis par Amazon à l'occasion de la récente ouverture de son entrepôt d'Amiens-Boves (Somme) se cachent des conditions de travail bien moins roses que ce que dépeignent les campagnes de communication du géant américain de la vente sur Internet. *France3 Régions le 03/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

### **PLFSS 2018 : indemnisation dès les premiers symptômes de la maladie professionnelle**

Le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) 2018 prévoit qu'à partir du 1er juillet 2018, la victime d'une maladie professionnelle soit indemnisée dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Aujourd'hui, cette indemnisation débute au moment où un médecin établit un lien possible entre la pathologie et l'exposition professionnelle. "Cette mesure d'équité et de justice permettra une nette amélioration de la

prise en charge des victimes de maladies professionnelles", peut-on lire dans [le dossier de presse du PLFSS 2018](#), présenté le 28 septembre par les ministres de la Santé et des Comptes publics. *Editions législatives, le 05/10/2017.*

### **ITW : La charge de travail représentée par l'intérim doit être prise en compte dans les services de santé au travail.**

Dans le cadre du réseau régional Evrest Hauts-de-France, un travail collectif régional est mené spécifiquement sur les salariés intérimaires. Le recueil des données est prévu du 1er octobre 2017 au 31 mars 2018. Les intérimaires présentent des risques professionnels importants. Brigitte Leroyer, médecin du travail chez Pôle santé travail expose le projet qu'elle a initié et explique pourquoi elle s'est engagée dans la démarche. *ISTNF le 10/10/2017.*

- [Télécharger l'entretien](#)

### **ITW « L'employeur ne peut en aucun cas obliger son salarié à se vacciner. En revanche, il a une obligation de sécurité de résultat » :**

Sophie Fantoni-Quinton, professeur des Universités, praticien hospitalier, docteur en Droit, Université de Lille 2 / CHRU Lille, qui participera à la demi-journée d'information sur les agents biologiques de type II organisée par l'ISTNF et Imaxio le 14 novembre à Arras, donne son point de vue sur le sujet de la responsabilité des employeurs dans un entretien publié dans le bulletin Regards sur la leptospirose. *ISTNF le 16/10/2017.*

- [Lisez l'entretien avec Sophie Fantoni-Quinton sur le site leptospirose-prevention.fr](#)

### **Grippe : les infirmières réticentes à la vaccination.**

D'après une enquête menée auprès de 3 000 professionnels de santé, les infirmières comptent parmi les plus réticentes à se faire vacciner contre la grippe saisonnière. *Espace infirmier.fr, le 16/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

### **« La musique peut-elle vous rendre malade ? »**

C'est l'intitulé d'une nouvelle enquête réalisée par l'université de Westminster, située à Londres, en Angleterre. Commandée par Help Musicians UK, une organisation britannique indépendante qui vient en aide aux musiciens,

cette étude s'intéresse aux troubles psychiques générés par les conditions de travail des artistes. *France Musique le 18/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Bientôt une Autorité européenne du travail :** Dans son discours sur l'état de l'Union européenne devant le Parlement européen, le 13 septembre dernier, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a annoncé qu'une Autorité européenne du travail allait être créée prochainement. L'autorité s'appuiera sur les agences existantes, telles l'UE-OSHA et la Fondation européenne, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Elle aura 4 missions principales. *Prévention BTP le 19/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Signature de la convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail dans les entreprises des travaux publics :** Une nouvelle convention de partenariat pour l'amélioration de la santé et sécurité au travail vient d'être signée entre la FNTTP, le ministère du Travail, la Cnam TS, l'Inrs et l'Oppbtp. D'une durée de 5 ans, la convention a pour but la recherche de solutions efficaces afin d'améliorer la formation et développer la culture de la prévention pour les acteurs des travaux publics. *Batiweb, le 25/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Comment le bruit est-il pris en compte dans les lieux de travail aujourd'hui ?** Au-delà des mesures visant à identifier la réelle exposition des salariés au bruit et les moyens d'y remédier (protections individuelles et collectives), l'acousticien et l'ensemble des acteurs de la prévention savent d'une façon générale l'appréhender. D'autre part, nous devons traiter la problématique du bruit dans les open-space ou espaces partagés en général et qui concerne un très grand nombre de salariés dans notre société moderne. *Construction21 France le 23/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**La 1ère campagne mondiale pour la sécurité, la santé et le bien-être au travail de l'AISS :** L'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) lance la toute première campagne mondiale pour améliorer la sécurité, la santé et le bien-être au travail. Cette campagne a pour but d'encourager les entreprises du monde entier à faire

systématiquement diminuer le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles en investissant dans des ressources humaines en bonne santé et motivées. *Eurogip le 24/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**La norme ISO 45001 sur le management de la santé et de la sécurité au travail bientôt publiée :** Les derniers ajustements de la future norme ISO 45001, appelée à remplacer la norme OHSAS 18001, sont actuellement en cours d'examen par le comité technique. Prévue initialement en octobre 2016, et maintes fois reportée, la nouvelle norme internationale sur la santé et la sécurité au travail devrait être publiée début 2018. *SVP le 25/10/2017.*

**Protéger les travailleurs en réduisant l'exposition aux substances cancérigènes :** Des seuils limites pour 11 substances cancérigènes supplémentaires ajoutés à la liste actuelle. *Parlement européen le 25/10/2017.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

**Les fumées de soudage sont cancérigènes, affirme le Circ :** Le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) est en passe de classer les fumées de soudage et les rayonnements UV issus des soudages comme "cancérigène avéré". Une évolution qui n'aura pas forcément de conséquences sur l'exigence de la réglementation européenne. *Batiactu le 27/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Santé mentale : En Haute-Vienne un réseau est en train de se structurer pour venir en aide aux entrepreneurs au bout du rouleau.** Difficultés professionnelles qui s'accumulent et qui rejaillissent sur la vie de famille, la situation financière... Le dispositif APESA permet de détecter un mal-être profond chez un chef d'entreprise et de lui proposer une aide psychologique. Un premier pas souvent décisif pour éviter le passage à l'acte. Le dispositif APESA (pour aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë) est actuellement en plein déploiement sur le département. *Le Populaire du Centre, le 28/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

### **Permis de conduire : les tests psychotechniques ne sont valables que 6 mois !**

En effet la circulaire du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire, au point 6.4, fixait à 2 ans la durée de validité des tests psychotechniques. Le 20 octobre 2016, une nouvelle instruction, non publiée sur Legifrance, a réduit cette durée de validité à 6 mois. *Visites médicales du permis de conduire le 29/10/2017.*

- [Consulter l'instruction du 20/10/2016.](#)
- [Lire l'article.](#)

### **Cancers du poumon : l'exposition professionnelle aux fumées de diesel en cause :**

Les résultats d'une étude suédoise publiés en juin 2017 confirment que l'exposition professionnelle aux moteurs diesel est une cause importante de cancers du poumon, notamment les carcinomes squameux (qui se développent à partir des muqueuses du poumon) et les carcinomes indifférenciés à grandes cellules. La recherche a permis d'établir qu'au-dessus d'une exposition à 33  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de carbone élémentaire (une des composantes des émissions de moteur diesel), le risque de développer un cancer du poumon est accru de 65% par rapport aux travailleurs non exposés.

*Prévention BTP le 06/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)



## Rapports et études

**ANSES** : [AVIS et RAPPORT de l'Anses relatifs à l'élaboration d'une VTR par voie respiratoire pour l'octaméthylcyclotétrasiloxane \(D4\) \(n°CAS 556-67-2\)](#)

**Addictions en milieu professionnel : l'Académie de médecine rappelle le rôle essentiel du médecin du travail.** En milieu professionnel, les conduites addictives peuvent avoir de graves conséquences sanitaires, rappelle l'Académie nationale de médecine. Dans un rapport, elle présente tout d'abord un état des lieux, pointant que ces conduites engagent la responsabilité de l'entreprise en cas d'accident. Les prévalences d'usage des substances psychoactives en population générale sont précisées. *Académie Nationale de médecine, le 10/10/2017.*

- [Lire le communiqué.](#)
- [Consulter le rapport](#) (15 pages)

**Comment concilier travail et cancer/maladie chronique ?** Une enquête a été menée par l'observatoire « Après cancer », créé en 2016 par l'IUCT Oncopole de Toulouse, auprès de 503 responsables d'entreprise et de 818 patientes qui dresse un état des lieux des pratiques et des difficultés rencontrées sur le maintien et le retour au travail. Suivant cette enquête, 71% des entreprises rencontrent des difficultés dans la gestion d'une situation du maintien ou de retour au travail d'un salarié atteint d'une maladie chronique ou d'un cancer. 81% ne disposent pas de procédures spécifiques d'accompagnement pour ces situations. *ISTNF, le 17/10/2017.*

- [Consultez les résultats sur le site iuct-oncopole.fr](#)

**Plusieurs substances chimiques suspectées d'être perturbateurs endocriniens expertisées par l'Anses** : Dans le cadre de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE), l'Anses a publié les résultats d'évaluation de cinq substances chimiques suspectées d'être perturbatrices endocriniennes. Ont également été publiés les derniers travaux relatifs à l'évaluation des risques sanitaires liés à l'exposition à des substances reprotoxiques de catégorie 2 et/ou perturbateurs endocriniens présentes dans des produits de consommation. Ces trois rapports sont relatifs à l'état des connaissances sur les usages, les sources d'exposition et la toxicité de plusieurs substances de la famille des polybromés. L'Agence poursuit actuellement ses travaux par l'évaluation des cinq substances inscrites à son programme de travail 2017 dans le cadre de la SNPE. *ANSES, le 09/10/2017.*

- [NOTE et RAPPORT de l'Anses relatif à l'état des connaissances sur les usages, les sources d'exposition et la toxicité de plusieurs substances de la famille des polybromés - Tome 1](#)
- [NOTE et RAPPORT de l'Anses relatif à l'état des connaissances sur les usages, les sources d'exposition et la toxicité de plusieurs substances de la famille des polybromés - Tome 2](#)
- [NOTE et RAPPORT de l'Anses relatif à l'état des connaissances sur les usages, les sources d'exposition et la toxicité de plusieurs substances de la famille des polybromés - Tome 3](#)
- [AVIS de l'Anses relatif à l'évaluation des substances inscrites au programme de travail 2016 de l'Agence dans le cadre de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens \(SNPE\)](#)

**Enquête inédite sur l'impact du psoriasis dans la vie professionnelle** : France Psoriasis dévoile les résultats de l'enquête inédite PsoPRO, menée en partenariat avec le laboratoire Celgene, sur l'impact du psoriasis et du rhumatisme psoriasique dans la vie professionnelle des patients. Les résultats sont édifiants : malgré une conscience professionnelle importante, les actifs malades font l'objet de discriminations sur leur apparence physique et voient leur carrière compromise. *France psoriasis, octobre 2017.*

- [Lire les résultats de l'enquête.](#)

**Rapport "Etudes & Recherche" 2016-2017** : Ce document fait une présentation détaillée des 16 études qui se sont achevées fin 2016 ainsi qu'un résumé de l'ensemble des 94 études en cours en 2017. Les activités d'études et recherche menées en 2016 se répartissent principalement selon 17 thématiques parmi les 22 identifiées dans le plan stratégique 2013-2017 de l'INRS. Ces thématiques sont définies selon différentes entrées : le type de risque considéré (biologique, chimique...), le secteur dans lequel ces risques apparaissent (déchets et recyclage, risques routiers...) ou le type d'effet considéré (allergies, cancers professionnels, troubles musculosquelettiques...). Un cas particulier est la thématique "nanomatériaux manufactures", un sous-ensemble du risque chimique mais faisant l'objet de développements spécifiques. En 2016, comme les années précédentes, la thématique "risque chimique" est prépondérante (31 % de l'activité Etudes et recherche). Les thèmes relatifs à l'organisation du travail, au vieillissement, aux risques psychosociaux et aux troubles musculosquelettiques représentent 17 %. Viennent ensuite les thématiques "bruits, vibrations, champs électromagnétiques, optique" (12 %) et "nanomatériaux manufactures" (10 %). *INRS, 10/2017, 92 pages.*

- [Télécharger le rapport](#) (ED 4480).

**Projet CARTO Amiante** : Suite à la signature en 2014 d'une convention de partenariat entre la DGT, l'OPPBTP, et la branche AT/MP représentée par l'INRS, une campagne de mesurages amiante sur chantiers a été lancée dans toute la France afin d'établir une cartographie de l'empoussièrément amiante des processus de travail les plus courants du BTP en sous-section 4. Celle-ci s'appuie actuellement sur l'analyse de près de 650 candidatures qui ont abouti à l'exploitation et la présentation des premiers résultats de 6 situations de travail. Les partenaires publient aujourd'hui un premier bilan positif et encourageant pour la poursuite du projet. *INRS, le 18/10/2017.*

- [Lire l'article](#)
- [Télécharger le rapport](#)

**Observatoire national des violences en milieu de santé** - Rapport 2017 - Données 2015 et 2016. *Ministère des solidarités et de la santé, septembre 2017, 62 pages.*

- [Télécharger le rapport](#)

**Maintien en poste des salariés** : À l'heure où la date de départ à la retraite recule, comment faire pour maintenir le maximum de gens dans leur emploi ? Pour répondre à cet enjeu à l'importance croissante, une étude, inédite en France, a été menée par l'Observatoire régional du maintien dans l'emploi, d'avril 2014 à fin 2015. Les résultats en ont été dévoilés le 24 octobre à Orléans. *La république du Centre, le 02/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)

## Sur le web

**Campagne interprofessionnelle sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**

- On en a plein le dos <http://alertetms.org>

**L'effet prévention** : Un nouveau site de partage de bonnes pratiques pour les entreprises, par les entreprises. La Carsat Aquitaine met à disposition des entreprises un site internet (<https://leffetprevention.carsat-aquitaine.fr/>) pour partager les bonnes pratiques permettant de prévenir les risques professionnels. Cet outil, qui combine une base de données et un guide interactif de bonnes pratiques, est destiné à se développer. *Cible : Préventeurs, Médecins.*

- [Consulter le site.](#)

**BTP : Outil méthodologique d'aide à l'élaboration des plans de démolition, de retrait et d'encapsulage de l'amiante (PDRE).** L'outil méthodologique dont les résultats sont donnés à titre indicatif, est mis à la disposition des entreprises pour les accompagner dans l'élaboration des PDRE  
*Directe Pays de La Loire - Carsat Pays de La Loire - Assurance Maladie-Risques Professionnels, sept 2017.*

- [Télécharger le mémo](#), 3 pages
- [Accéder à l'outil](#). (format excel).

**Questionnaire GABO (gêne acoustique dans les bureaux ouverts) :** Un outil pour évaluer les nuisances liées au bruit dans les open-spaces. Dans les bureaux en open-spaces, le bruit peut constituer une nuisance importante. Il peut avoir des conséquences sur la santé des salariés et provoquer du stress ou de la fatigue. Des outils sont aujourd'hui disponibles pour mieux évaluer et mieux prévenir ces risques. Le questionnaire GABO développé par l'INRS permet notamment de recueillir le ressenti des salariés vis-à-vis de leur environnement sonore. *INRS, octobre 2017.*

- [Lire l'article](#)
- [Télécharger le questionnaire GABO](#)

**Prévention des risques chimiques, nouvelle version de l'outil SEIRICH :** SEIRICH est une application informatique, mise à disposition et développée par l'INRS en partenariat avec la Direction générale du travail, la Direction des risques professionnels (CNAMTS, CARSAT et CRAMIF) et des organisations professionnelles. Cet outil a été conçu pour être employé aussi bien par des experts que par des utilisateurs ne disposant pas de connaissances particulières dans le domaine des risques chimiques. *INRS - 10/2017.*

- [Accéder à l'outil](#)
- [En savoir plus sur les évolutions de l'outil](#)

**Pour une conduite adaptée à sa santé. Médecins, quel est votre rôle ?** L'objectif de ce document est de préciser les conditions médicales essentielles à la conduite. *Sécurité Routière, Ordre national des médecins, 06/2017, 12 pages.*

- [Télécharger la brochure](#)

**Femmes enceintes et risques professionnels, le guide de l'employeur.** *AIST84-Vedene, septembre 2017.*

- [Télécharger le dépliant](#)

**Femmes enceintes et risques professionnels, le guide de la salariée.** *AIST84-Vedene, septembre 2017.*

- [Télécharger le dépliant](#)

**Questions-réponses sur le pictogramme "femmes enceintes" :** Certains médicaments peuvent présenter un risque en cas d'utilisation pendant la grossesse. Pour rendre plus visible une information qui existe déjà, notamment dans les notices des médicaments concernés, des pictogrammes « Femmes enceintes » vont arriver sur les boîtes de certains médicaments, à partir du 17/10/2017. *Ministère des Solidarités et de la Santé, le 13/10/2017.*

- [Lire l'article.](#)

**Grossesse et radioprotection :** *AIST84-Vedene, octobre 2017.*

- [Télécharger le dépliant](#)

**Echauffements au poste de travail :** Pour éviter que ça chauffe, je m'échauffe ! *Santé au Travail Provence-Aix en Provence, mars 2017.*

- [Télécharger l'affiche prévention](#)

**Prise en charge des évènements traumatiques :** plaquette de prévention éditée par le service de santé au travail SIST/VO-Argenteuil, 2017.

- [Télécharger la plaquette.](#)

**Guide de prévention à destination des fabricants et des utilisateurs - Pour la mise en œuvre des applications collaboratives robotisées.** Destiné aux fabricants, aux utilisateurs et à tous les acteurs de la prévention, le présent guide de prévention a pour but de les accompagner dans la réalisation et l'installation des applications collaboratives robotisées. Après une présentation du cadre général de mise en œuvre, ce guide aborde de manière plus spécifique, la démarche de prévention applicable, en s'appuyant sur un exemple concret d'application industrielle. *Ministère du travail, Edition 2017, 50 pages.*

- [Télécharger le guide.](#)

**Evaluation des risques professionnels appliquée aux services d'aide à domicile :** Dans le cadre de la convention de partenariat entre l'UNCCAS et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Union départementale des CCAS de Dordogne s'est engagée dans une démarche de prévention des risques pour les agents des services à domicile pilotés par les CCAS et CIAS. Ce nouveau guide, réalisé par l'UDCCAS et l'UNCCAS, expose les différentes étapes de l'élaboration d'un document unique pour mettre en œuvre une démarche efficace et adaptée aux SAD. *UDCCAS et UNCCAS le 04/10/2017, 30 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**Exposition au bruit :** Afin de sensibiliser les salariés aux risques pour la santé de l'exposition du bruit au travail, un blog recense des brochures selon une sélection intéressante et imagée. *Soignerletravail.blogspot.fr.*

- [Consulter le blog.](#)

**Nouvelle vidéo de l'INRS : Napo dans ... En route pour la prévention.** Ce nouveau [film d'animation](#) aborde la question du transport routier. Avec légèreté et humour, ce nouvel épisode des aventures de Napo dresse un rapide inventaire des situations à risques : marche arrière, mauvaise météo, téléphone au volant.

## Les chiffres en plus

**Gare à l'hyper connexion des cadres :** Selon une enquête IFOP pour Securex, plus des 3/4 des cadres (78%) consultent leurs communications professionnelles telles que leurs emails, sms ou appels pendant leur temps de loisirs, c'est-à-dire pendant les week-ends et les vacances. Si le chiffre est stable, la fréquence des consultations est en hausse : 37 % des personnes interrogées les consultent en effet « souvent », soit une progression de 6 points en un an. Cette habitude est par ailleurs désormais considérée comme un facteur de stress par une majorité (51 %). 80 % estiment que les conséquences sont négatives et 29 % mentionnent des « dommages collatéraux », évoquant « une source d'agacement pour les proches ». Si la reconnaissance officielle du droit à la déconnexion (Loi travail du 08/08/2016) devait permettre de limiter les situations de stress, une majorité des cadres (52 %) affirme que leur entreprise ne s'est pas engagée dans l'application du droit à la déconnexion. Ce chiffre atteint même 63 % dans les entreprises de moins de 50 salariés. *Lettre INRS - 10/2017.*

- [Télécharger les résultats de l'enquête IFOP](#) (Juillet 2017)
- [Télécharger l'infographie](#) (Juillet 2017).

**Statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles, Travaux Publics** : Les dernières statistiques AT/MP des Travaux Publics actuellement disponibles sont celles de 2015. Celles-ci indiquent une baisse constante du nombre des accidents du travail depuis 2008. Le nombre des maladies professionnelles diminue depuis 2012. *Les Travaux Publics Fédération Nationale* le 07/09/2017. (8 pages).

- [Télécharger le document "Santé et Sécurité Informations" n° 87](#)

**2<sup>ème</sup> édition de la Semaine de la santé auditive au travail du 23 au 28 octobre 2017**  
Enquête Ifop-JNA « Bruit, santé auditive et risques psychosociaux ». L'association JNA publie les résultats de l'enquête réalisée avec l'institut Ifop auprès d'un échantillon de 708 répondants représentatif des actifs en poste de travail. Alors que le bruit et les nuisances sonores ne sont considérés que dans les secteurs d'activités dits exposés au bruit, cette enquête montre que leurs effets impactent la santé de l'ensemble des actifs dans tous les secteurs d'activité. Selon le collectif d'experts de l'association JNA, le bruit est à déterminer comme un agent toxique à la santé et à l'épanouissement de l'être humain au travail. Il s'agit là d'un choix sociétal. *JNA octobre 2017*.

- [Lire le communiqué.](#)

## Dernières mises à jour de la base Fiches toxicologiques INRS

**12/10/2017**

- [Fluorures alcalins et alcalino-terreux \(FT 191\)](#)
- [Eaux et extraits de Javel, Hypochlorite de sodium en solution \(FT 157\)](#)
- [Chlorure de chlorméquat \(FT 319\)](#)
- [3-iodo-2-propynylbutylcarbamate \(IPBC\) \(FT 320\)](#)

## Congrès, colloques, événements

**Retour sur les Journées Santé Travail 2017 organisées par le CISME le 17 et 18/10/2017** à Paris sur le thème : Partage de pratiques et consensus au sein des SSTI.

- [Voir les communications](#)

**Société de Médecine du travail, d'Ergonomie et de Toxicologie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, restitutions de la journée du 26 septembre 2017.**

Thèmes de la journée :

- TMS et professionnels de l'entretien
- TMS en hypermarché - Spécificité du e-commerce Lien TMS/RPS dans le e-commerce
- Etude de poste : e-commerce en hypermarché
- Place de la médecine manuelle ostéopathe dans la prise en charge des TMS
- Nouvelles techniques de kinésithérapie dans la prise en charge des TMS
- [Consulter les communications](#)

**Société française de médecine et de santé au travail de Normandie, restitutions de la journée du 10/10/2017 au Havre.** Thème de la journée : la prévention de la désinsertion professionnelle.

- [Consulter les communications.](#)

**Retour sur la 14ème Semaine pour la qualité de vie au travail en Nouvelle-Aquitaine :** L'Aract Nouvelle-Aquitaine a proposé plusieurs rencontres, débats, colloques.... Durant cette semaine (09 au 13 octobre 2017). L'objectif de cette semaine était de diffuser et valoriser des initiatives concrètes et innovantes en matière d'amélioration des conditions de travail. *ARACT NA, octobre 2017.*

- [Retrouver l'ensemble des présentations.](#)

**Prévention des expositions des travailleurs à l'amiante : retour sur le séminaire du 10 septembre 2017.** Cette journée, organisée avec l'OPPBTP et l'INRS, a rassemblé un large public composé d'agents du système d'inspection du travail, de partenaires sociaux, de professionnels de l'amiante (entreprises, laboratoires, organismes de formation, ...), de préventeurs, ... Elle a été l'occasion d'échanges concrets et riches entre le public et les intervenants, investis dans les différents chantiers normatifs, techniques ou réglementaires engagés par la DGT afin d'assurer l'effectivité de la réglementation. *Ministère du travail le 27/10/2017.*

- [Lire l'article et visionner les vidéos.](#)

**11ème Colloque Prévention des risques liés à l'amiante** du 19-10-2017 organisé par la Direccte Nouvelle-Aquitaine et la CARSAT à destination des entreprises et des différents acteurs du secteur.

Le colloque répondait à plusieurs objectifs :

Faire un point sur les avancées scientifique, médicale et réglementaire, présenter les diverses actions de prévention ou études régionales et enfin présenter les outils méthodologiques et techniques (avec exposition de quelques équipements)

- [Consulter les documents et diaporamas.](#)

## I ou O ?

**Quelle différence entre cancérigène et cancérogène ?** Cancérigène. Cancérogène. Les deux termes sont couramment employés sans qu'une réelle distinction soit faite entre eux. Il existerait pourtant une légère différence entre les deux. *Futura-sciences, 10/2017.*

- [Pour en savoir plus.](#)